



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/50/3  
21 juillet 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Cinquantième session

Genève, 6-17 octobre 2003

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

**ACTIVITÉS EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCÉS À L'ÉCHELLE  
DE LA CNUCED: TROISIÈME RAPPORT INTÉRIMAIRE**

Rapport du secrétariat de la CNUCED

**Résumé**

Le présent rapport fait suite à la décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa quarante-neuvième session de demander au secrétariat de la CNUCED de continuer à rendre compte au Conseil, à ses sessions ordinaires, des activités de la CNUCED en faveur des pays les moins avancés (PMA) conformément au Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010. Le rapport fournit aux États membres des informations sur l'ampleur et l'intensité des activités de la CNUCED dans ces pays et tente de tirer les premiers enseignements de l'action menée et d'évaluer, dans la mesure du possible, les résultats obtenus. Toutefois, il n'a pas pour objet d'évaluer l'impact et l'efficacité globale des activités du secrétariat. Les enseignements que l'on peut tirer demeurent essentiellement les mêmes que ceux décrits dans le précédent rapport (TD/B/49/6), aux exceptions suivantes: 1) les demandes de renforcement des capacités et de coopération technique adressées à la CNUCED ne cessent d'augmenter; 2) les projets, surtout ceux de longue durée, ont entraîné la création d'organismes nationaux de contrepartie compétents et déterminés à s'investir à long terme dans la mise en œuvre des projets; 3) les difficultés financières aux niveaux national et international continuent à compromettre la viabilité et l'impact à long terme des programmes de coopération technique; 4) le personnel de contrepartie dans les pays bénéficiaires s'est montré très désireux d'acquérir de nouvelles compétences; 5) lorsqu'il y a une coopération étroite entre les organismes de contrepartie dans les pays bénéficiaires, les bailleurs de fonds et les organismes d'exécution, les activités sont exécutées rapidement et donnent d'excellents résultats.

## TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION.....	3
I. RECHERCHE ET ANALYSE DES POLITIQUES .....	4
II. COOPÉRATION TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS .....	5
A. Investissement et développement des entreprises .....	5
1. Examens de la politique de l'investissement, guides de l'investissement et séminaires de formation .....	5
2. Conseil consultatif pour l'investissement dans les PMA.....	6
3. Renforcement des entreprises et des capacités technologiques .....	6
B. Commerce international .....	8
1. Diversification des produits de base et gestion des risques associés à ces produits .....	8
2. Négociations et diplomatie commerciales.....	10
3. Programme intégré conjoint CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains...	12
4. Droit et politique de la concurrence et protection des consommateurs.....	13
5. Commerce, environnement et développement .....	13
C. Infrastructure des services pour le développement et l'efficacité commerciale.	15
1. Modernisation des douanes .....	15
2. Facilitation du commerce et amélioration des transports.....	15
3. Programme relatif aux pôles commerciaux.....	16
4. Mise en valeur des ressources humaines .....	16
5. Commerce électronique .....	17
D. Dettes et gestion de la dette .....	17
E. Conférence ministérielle internationale sur les pays en développement sans littoral et de transit .....	19
III. CONCLUSIONS ET ENSEIGNEMENTS .....	19

## INTRODUCTION

1. Le secrétariat de la CNUCED a présenté des rapports intérimaires sur l'exécution d'activités en faveur des PMA à l'échelle de la CNUCED au Conseil du commerce et du développement à ses quarante-huitième et quarante-neuvième sessions (TD/B/48/16 et TD/B/49/6). Le présent rapport fait suite à une décision<sup>1</sup> prise par le Conseil à sa quarante-neuvième session.
2. La section III du Programme d'action<sup>2</sup> en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010 donne des orientations générales concernant la mise en œuvre et le suivi du Programme d'action aux niveaux national, régional et mondial. Cette mise en œuvre semble être entravée par l'absence d'échange systématique et institutionnalisé d'informations, à tous les niveaux, sur les progrès accomplis dans l'exécution des décisions et engagements pris à Bruxelles. Il est donc urgent de prendre des mesures pour améliorer la circulation de l'information et l'échange des meilleures pratiques entre les PMA, leurs partenaires de développement et les organes et organismes compétents des Nations Unies.
3. L'Assemblée générale des Nations Unies, le Conseil économique et social et les organes directeurs des organismes des Nations Unies se sont vu confier des tâches spécifiques en ce qui concerne le suivi, le contrôle et l'examen de la mise en œuvre des décisions de la Conférence. Ils assurent le suivi coordonné et l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action ainsi que des recommandations formulées et des engagements pris lors d'autres conférences et sommets mondiaux comme le Sommet du Millénaire de l'ONU. Le présent rapport, qui a pour objet de fournir des informations pertinentes aux États membres sur les activités de la CNUCED dans les PMA, doit contribuer aux examens demandés en particulier par le Conseil économique et social et par l'Assemblée générale.
4. À plusieurs reprises, les États membres ont souhaité que l'on inclue dans le rapport intérimaire une évaluation des effets et des enseignements tirés de l'exécution de certaines activités. Il faudrait pour cela entreprendre des études approfondies et une évaluation rigoureuse des effets pour obtenir des informations succinctes et objectives sur les résultats des activités. Par le biais du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, le Conseil a été saisi de plusieurs études, internes ou indépendantes, de programmes et projets de coopération technique et de renforcement des capacités de la CNUCED. Grâce à ces études, les États membres ont été régulièrement informés des résultats tangibles des programmes de coopération technique. Le présent rapport n'est donc pas un rapport d'évaluation et n'a pas pour objet de mesurer l'efficacité et l'impact des activités entreprises par le secrétariat en application du Programme d'action. Il met toutefois en lumière les premiers enseignements à tirer des activités entreprises et s'efforce d'évaluer chaque fois que possible les résultats obtenus.

---

<sup>1</sup> Par. 2 des conclusions concertées 470 (XLIX).

<sup>2</sup> Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010 (A/CONF.191/11).

## I. RECHERCHE ET ANALYSE DES POLITIQUES

5. La recherche et l'analyse des politiques demeurent au cœur du travail de l'organisation, au même titre que ses activités de délibération, de renforcement des capacités et de coopération technique. Le rapport 2002 de la CNUCED sur les pays les moins avancés, intitulé «Échapper au piège de la pauvreté», est riche d'enseignements sur l'ampleur, la spécificité et les causes de la pauvreté dans ces pays. À sa première réunion directive consacrée aux PMA, tenue du 2 au 4 décembre 2002 conformément à une décision prise à sa dix-neuvième session extraordinaire<sup>3</sup>, le Conseil a examiné les questions de fond et conclusions figurant dans le rapport.

6. Les débats organisés au cours de la réunion directive ont porté sur trois grandes questions:

- Les mesures prises actuellement à l'échelle nationale et internationale peuvent-elles réduire la pauvreté dans les PMA?
- Quelles améliorations est-il possible d'apporter à la substance des stratégies nationales de réduction de la pauvreté?
- Quelles sont les principales améliorations qui permettraient aux mesures internationales de soutien aux PMA de contribuer plus efficacement à la réduction de la pauvreté?

Le Conseil a adopté des conclusions concertées et un résumé du Président, qui auront des incidences sur les travaux d'analyse du secrétariat et sur les activités d'élaboration des politiques concernant les PMA aux niveaux national et mondial. Dans le cadre de ses travaux de recherche et d'analyse des politiques, le secrétariat a élaboré un autre rapport qui sera soumis au Conseil au cours de cette session. Ce rapport, intitulé «Main recent initiatives in favour of least developed countries in the area of preferential market access: preliminary impact assessment» (TD/B/50/5), fait suite à une demande formulée par le Conseil à sa quarante-neuvième session. Il traite de questions qui présentent un grand intérêt pour les PMA et leurs partenaires commerciaux, à savoir l'impact potentiel et les avantages effectifs (TD/B/49/7) de l'accès préférentiel aux marchés accordé aux PMA. La CNUCED a également beaucoup contribué aux travaux du Comité des politiques de développement du Conseil économique et social, en particulier en ce qui concerne la révision de la méthode à suivre pour l'inscription sur la liste des PMA de l'ONU et le retrait d'un pays de cette liste. En outre, l'élaboration du rapport 2004 sur les pays les moins avancés a commencé et tout est fait pour qu'il soit publié avant la onzième session de la Conférence. Il devrait mettre l'accent sur les nouvelles stratégies relatives au commerce et au développement destinées à réduire la pauvreté dans les PMA.

---

<sup>3</sup> À sa dix-neuvième session extraordinaire, tenue à Bangkok en mai et avril 2002, le Conseil du commerce et du développement a décidé que suite à la publication du rapport sur les pays les moins avancés, une réunion directive du Conseil consacrée aux PMA, de trois jours au maximum, serait convoquée pour examiner le rapport et d'autres questions thématiques et sectorielles intéressant les PMA.

## II. COOPÉRATION TECHNIQUE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

### A. Investissement et développement des entreprises

7. Dans ce domaine, la CNUCED a entrepris un certain nombre d'activités de coopération technique et de renforcement des capacités dans plusieurs PMA. Elles visent à aider ces pays à créer un environnement propice à l'investissement; à améliorer leurs cadres réglementaires et leurs régimes d'investissement; à promouvoir le secteur privé et l'esprit d'entreprise; à mettre en place des capacités institutionnelles et à renforcer leurs ressources humaines. L'objectif général est d'aider les PMA à attirer et exploiter avec profit les investissements étrangers directs (IED) et à créer des entreprises compétitives et dynamiques. Les principales activités menées dans ce domaine sont l'organisation d'examens de la politique d'investissement, la promotion de la bonne gouvernance en matière d'investissement, la rédaction de guides de l'investissement, le renforcement du dialogue entre les secteurs public et privé, la création d'un conseil consultatif pour l'investissement dans les PMA et le développement des entreprises grâce au programme EMPRETEC.

#### 1. Examens de la politique de l'investissement, guides de l'investissement et séminaires de formation

8. Les examens de la politique d'investissement, qui demeurent une source importante d'informations complètes sur les questions relatives à l'investissement, aident les pays en développement, en particulier les PMA, à améliorer leurs cadres d'investissement et à s'adapter à l'évolution de la situation aux niveaux national et international. Ils permettent également aux pays participants d'analyser leurs lacunes d'ordre technique, institutionnel et politique. Les examens de la politique d'investissement de la République-Unie de Tanzanie et du Lesotho sont achevés et ont été présentés à la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes de la CNUCED en juin 2002 et avril 2003, respectivement. En outre, un programme de suivi de l'examen de la politique de l'investissement de l'Éthiopie, qui a été publié en 2002, a été élaboré et soumis au Gouvernement néerlandais pour un éventuel financement. La CNUCED a donné suite à plusieurs demandes d'examen de la politique de l'investissement émanant de PMA. De nouveaux projets ont donc été lancés au Bénin, en Mauritanie et en Zambie et des propositions sont à l'étude pour le Sénégal et le Swaziland.

9. Parallèlement aux examens de la politique d'investissement, la CNUCED a lancé en 2002, avec l'appui financier du Gouvernement suédois, un projet destiné à aider les PMA à favoriser la bonne gouvernance en matière de promotion et de facilitation de l'investissement. Il contribuera également à simplifier les procédures d'investissement et à mettre en place des systèmes d'administration de l'investissement transparents et axés sur les clients afin de faciliter et d'encourager les entreprises nationales et étrangères à investir dans les pays concernés. Le projet sera mis en œuvre à titre pilote dans les cinq PMA suivants: Éthiopie, Lesotho, Maldives, Mali et République-Unie de Tanzanie. Le premier atelier sur l'efficacité et la transparence des pratiques en matière de promotion de l'investissement a eu lieu à Genève en juin 2002 et des missions consultatives se sont tenues en Éthiopie (août 2002), en République-Unie de Tanzanie (novembre 2002) et au Lesotho (mai 2003). Les rapports consultatifs sur la bonne gouvernance en matière de promotion de l'investissement en Éthiopie et en République-Unie de Tanzanie ont été présentés à l'occasion d'ateliers organisés dans ces pays.

10. Des guides de l'investissement ont également été élaborés pour plusieurs PMA. Celui concernant le Mozambique, dernier de la phase pilote, a été publié en 2002. Pour la seconde phase, des demandes ont jusqu'à présent été reçues de sept PMA: Bénin, Cambodge, Érythrée, Gambie, Guinée-Bissau, Mauritanie et Népal. Des ateliers se sont tenus au Cambodge et au Népal au début d'octobre 2002. Le guide du Népal a été publié en février de cette année. En janvier, une mission a été organisée en Érythrée afin d'entreprendre la rédaction du guide pour ce pays tandis que le guide de l'Éthiopie fait l'objet d'une mise à jour qui devrait être achevée fin 2003. Outre les activités de base susmentionnées, le secrétariat a organisé un certain nombre de séminaires de formation pour les PMA sur des thèmes comme le programme de travail de l'après-Doha concernant l'investissement, les accords bilatéraux d'investissement, les conventions de double imposition et d'autres questions connexes.

## **2. Conseil consultatif pour l'investissement dans les PMA**

11. Après la tenue de la première réunion du Conseil consultatif CNUCED/CCI pour l'investissement dans les PMA à Monterrey (Mexique) en mars 2002, pendant la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement, une réunion de suivi a été organisée à Johannesburg (Afrique du Sud) en août 2002 pour étudier les progrès accomplis dans la mise en œuvre des divers projets approuvés à Monterrey. Parallèlement à la réunion du Conseil consultatif, la CNUCED et la Chambre de commerce internationale (CCI) ont engagé un processus (appelé Processus 5 + 5) qui a permis à des chefs d'entreprise africains et des représentants de sociétés transnationales (STN) de débattre du climat général d'investissement dans les pays africains, parmi lesquels plusieurs PMA.

12. En outre, en collaboration avec le Pacte mondial et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la CNUCED a organisé une table ronde de haut niveau sur le développement durable des entreprises dans les PMA, à Johannesburg le 2 septembre 2002. Organisée en marge du Sommet mondial pour le développement durable et présidée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, la table ronde a rassemblé un certain nombre de chefs d'État et de ministres, de chefs d'entreprise et de représentants d'organisations non gouvernementales (ONG). À cette occasion, le Président français et le Premier Ministre britannique ont annoncé le versement d'une contribution de 200 millions d'euros qui devrait servir de garantie pour les investissements privés dans les PMA. En outre, lors d'une réunion tenue à Londres en octobre 2002, des représentants de STN, d'ONG et de divers organismes des Nations Unies ont étudié la possibilité d'adopter des règles d'engagement en matière d'investissement et de les appliquer dans certains PMA. Le développement durable des entreprises a pour objectif global d'aider les PMA à attirer plus d'investissements et d'accroître l'activité des entreprises dans les pays les plus pauvres. Il s'agit également de faire en sorte que les investissements et les activités des entreprises soient plus favorables aux pauvres et favorisent le développement durable en élaborant et en mettant en place des projets novateurs dans ces pays. Des activités ont été entreprises en ce sens au Bangladesh et en Éthiopie (voir encadré 1).

## **3. Renforcement des entreprises et des capacités technologiques**

13. La CNUCED a mis au point un programme de promotion des relations interentreprises destiné à accroître la compétitivité des femmes chefs d'entreprise dans les PMA et à aider leurs entreprises à établir des liens avec des filiales étrangères. Ce programme vise également à favoriser l'esprit d'entreprise et la création d'entreprises nationales dynamiques. Un projet pour

l'Éthiopie et l'Ouganda a été lancé en août 2002 avec l'appui financier du Gouvernement allemand. Plusieurs ateliers de formation à la coopération interentreprises seront organisés en Éthiopie et en Ouganda en juin 2003, en collaboration avec le Penang Skills Development Centre (Malaisie). Dans le cadre de cette initiative, la CNUCED, en coopération avec Enterprise Uganda et l'Office ougandais des investissements, prévoit de lancer un programme de promotion visant à renforcer les liens entre les filiales étrangères et les entreprises locales. Ce programme a été présenté au Gouvernement suédois en vue d'un financement. On a déjà entrepris de recenser les besoins des filiales étrangères en matière de collaboration avec les entreprises locales ougandaises. Dans le domaine du développement des entreprises, la CNUCED a organisé une mission d'enquête en Érythrée en juillet 2002 afin d'étudier la possibilité d'y mettre en place un programme EMPRETEC. En outre, des collectes de fonds sont en cours pour établir un programme EMPRETEC dans des PMA lusophones d'Afrique.

### **Encadré 1**

#### **Évaluation et enseignements: investissement**

Dans le domaine de l'investissement, plusieurs projets et programmes de coopération technique ont été mis en œuvre dans un grand nombre de PMA afin de les aider à créer des conditions propices à l'investissement qui leur permettent d'attirer et d'exploiter avec profit l'IED. Grâce à divers programmes de renforcement des capacités, des résultats encourageants ont aussi été obtenus en ce qui concerne l'instauration de partenariats entre les entreprises nationales et étrangères et entre les secteurs public et privé. La CNUCED a également renforcé sa coopération avec des entités privées comme la Chambre de commerce internationale, Shell et Unilever, ainsi qu'avec un certain nombre d'ONG. De même, les activités de formation qui ont trait à l'investissement et aux négociations s'y rapportant devraient aider les pays bénéficiaires à mieux comprendre les questions en jeu et à participer aux débats concernant le cadre international d'investissement, y compris les questions de fond relatives aux accords internationaux d'investissement, aux accords bilatéraux d'investissement et aux conventions de double imposition.

La CNUCED s'emploie à promouvoir le développement durable des entreprises dans les PMA afin d'élaborer une stratégie conjointe pour que les investissements soient plus favorables aux pauvres. Par exemple, en Éthiopie, en coopération avec Shell, on a entrepris de rassembler divers acteurs autour de projets solaires, d'écotourisme et d'approvisionnement en eau. Le projet concernant l'eau a suscité l'intérêt de Shell, de Thames Water, de Care International, d'une coalition d'ONG locales et du Gouvernement éthiopien et son élaboration est déjà bien avancée. Le Emerging Africa Infrastructure Fund suit son évolution et fournit des conseils et le bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en Éthiopie fait office d'intermédiaire. Au Bangladesh, un projet intéressant a pour objet de conjuguer un programme d'approvisionnement en eau et un programme commercial de récupération des déchets urbains pour la ville de Dhaka. Le premier est exécuté en coopération avec une ONG appelée Water Aid et le second avec une ONG nationale appelée Waste Concern. Dans les deux cas, l'idée est de faire bénéficier les initiatives et les engagements locaux des compétences et du savoir-faire internationaux.

De manière générale, les PMA attendent encore de tirer parti des flux d'investissement, leur part dans les flux mondiaux restant négligeable en raison d'un certain nombre de facteurs internes et externes. Toutefois, pour beaucoup d'entre eux, la situation s'est grandement améliorée au fil des ans si l'on considère en particulier les flux d'IED par rapport à l'investissement public et au produit intérieur brut. Les activités de coopération technique et de renforcement des capacités de la CNUCED devraient contribuer à améliorer l'image de ces pays comme lieu d'investissement.

## **B. Commerce international**

14. Les activités de coopération technique et de renforcement des capacités en matière de commerce international et de questions connexes couvrent les domaines suivants: diversification des produits de base et gestion des risques associés à ces produits; négociations et diplomatie commerciales; mise en œuvre du programme intégré conjoint d'assistance technique en faveur de certains PMA et d'autres pays africains; accès aux marchés; adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC); politique de la concurrence et protection des consommateurs; et commerce, environnement et développement.

### **1. Diversification des produits de base et gestion des risques associés à ces produits**

15. Les principales activités de la CNUCED dans ce domaine portent sur le renforcement des capacités de diversification et de développement fondé sur les produits de base et sur la gestion des risques associés à ces produits. L'aide au renforcement des capacités vise à favoriser la diversification horizontale, verticale et géographique de la production et des structures commerciales; à accroître la capacité des gouvernements d'élaborer des politiques efficaces et ordonnées dans ce domaine; à améliorer l'aptitude des entreprises à adapter leur stratégie économique et leur offre au cadre commercial issu du Cycle d'Uruguay; et à renforcer les liens positifs noués entre le secteur des produits de base et le reste de l'économie. En 2002, une étude a été réalisée sur les liens entre les pêcheries artisanales et les marchés mondiaux et un atelier national a été organisé sur le même thème à Banjul (Gambie).

16. Le secrétariat a entrepris d'améliorer la viabilité de la production de coton et à accroître les revenus des petits agriculteurs dans les pays producteurs et exportateurs de coton d'Afrique centrale et occidentale. Un projet a été élaboré en ce sens et des fonds ont été obtenus pour le mettre en œuvre. Le Comité consultatif international du coton et le Fonds commun pour les produits de base participent à la conception, à l'exécution et au financement du projet dont tireront parti les pays producteurs et exportateurs de coton d'Afrique, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Tchad, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Togo. Le projet devrait contribuer à améliorer la production et l'offre de coton et à réaliser l'objectif global de réduction de la pauvreté dans les pays concernés. Il devrait également aider toutes les parties prenantes à prendre des décisions fondées sur une connaissance approfondie des incidences de l'augmentation de la production de coton, de la commercialisation et de la protection de l'environnement.

17. Le secrétariat a également mis au point un projet concernant l'assurance qualité et la consolidation de la compétitivité à l'exportation des fruits tropicaux dans les PMA d'Afrique. Il a pour objet de renforcer les capacités d'exportation de ces pays par une diversification en faveur des fruits tropicaux et d'améliorer la qualité et la quantité des exportations de fruits

tropicaux. Les pays bénéficiaires recevront une aide pour développer leur capacité d'exportation afin de mieux exploiter les opportunités commerciales pour les fruits tropicaux tout en se donnant les moyens de satisfaire aux normes internationales et autres normes. Il s'agit également d'aider les PMA à améliorer leur compétitivité en réalisant une diversification horizontale et verticale, notamment la transformation et l'emballage des fruits tropicaux au niveau local, et en créant des centres de démonstration. Le secrétariat s'emploie actuellement à mobiliser des ressources financières pour mettre en œuvre le projet.

18. En ce qui concerne la gestion des risques associés aux produits de base, le financement et l'énergie, on s'emploie à améliorer l'utilisation de techniques modernes de financement, de gestion des risques et de commercialisation dans les domaines de la production et du commerce des produits de base, l'objectif étant de réaliser des économies substantielles et de permettre aux gouvernements, aux organismes semi-publics et aux entités privées d'être plus efficaces en matière de planification et de gestion. En 2002 et 2003, la principale activité a consisté à organiser les sixième et septième Conférences africaines sur le commerce et le financement dans les secteurs pétrolier et gazier, à Yaoundé (Cameroun) du 24 au 27 septembre 2002, et à Luanda (Angola) du 20 au 23 mai 2003, respectivement. La sixième Conférence a attiré quelque 650 participants de plus de 40 pays, parmi lesquels une majorité de décideurs africains de haut niveau des secteurs du pétrole et de la finance (y compris 18 ministres et conseillers présidentiels et quelque 70 PDG). La participation a été encore plus importante pour la septième Conférence durant laquelle les participants ont étudié comment gérer les risques de prix en période d'instabilité des cours du pétrole et comment aider l'Afrique à tirer une plus forte valeur ajoutée de son industrie pétrolière. La CNUCED a présenté un exposé sur les solutions fondées sur le marché au problème de l'instabilité des prix. Les enseignements à tirer en ce qui concerne les produits de base sont présentés dans l'encadré 2.

## Encadré 2

### Évaluation et enseignements: produits de base

Les PMA continuent de dépendre d'un ou deux produits de base pour leurs recettes d'exportation et une grande partie de leur économie. Le renforcement des capacités de diversification et de développement fondé sur les produits de base, ainsi que la gestion des risques associés à ces produits, sont des aspects clefs de l'activité du secrétariat. L'aide fournie par la CNUCED en matière de renforcement des capacités vise à favoriser la diversification horizontale, verticale et géographique de la production et des structures commerciales dans les domaines du coton, des pêcheries et des exportations de fruits tropicaux des PMA. En ce qui concerne le coton, la conception d'un projet s'achève, des fonds sont mobilisés et la mise en œuvre commencera prochainement. Pour ce qui est des exportations de fruits tropicaux, le projet est mis au point et la collecte de ressources est en cours. Un atelier sur les pêcheries a été organisé à la suite d'une étude réalisée par le secrétariat. L'efficacité de cet atelier dépendra en grande partie de la mise en œuvre par les gouvernements et les entreprises des recommandations formulées à cette occasion et de l'application du contenu de la formation fournie. Toutefois, l'expérience acquise durant le projet montre la diversité des problèmes auxquels se heurtent les PMA dans le secteur des produits de base, qui vont de l'insuffisance de l'infrastructure des transports, qui entrave les exportations de produits périssables, aux difficultés de se conformer aux normes et réglementations des pays importateurs. Tous les PMA connaissent les mêmes

problèmes de sous-investissement, lié à la chute des prix réels, et de manque de moyens pour répondre aux exigences des marchés mondiaux qui, en particulier pour les produits alimentaires, sont de plus en plus dominés par les grandes chaînes de supermarché dont les critères en matière de qualité et de délai de livraison sont très stricts.

Les sixième et septième Conférences africaines sur le commerce et le financement dans les secteurs pétrolier et gazier et les activités connexes en matière de gestion des risques associés aux produits de base ont également contribué à mieux faire connaître les techniques financières modernes applicables au secteur des produits de base, en particulier auprès des décideurs du secteur privé. Les travaux des Conférences revêtent une importance particulière pour les PMA étant donné que plusieurs d'entre eux sont fortement tributaires des exportations de pétrole et que pour de nombreux autres, le pétrole constitue l'essentiel des importations. Les techniques de gestion des risques de prix présentent donc un grand intérêt pour les exportateurs et importateurs de pétrole et permettent de réaliser des économies substantielles lorsqu'elles sont utilisées à bon escient.

## **2. Négociations et diplomatie commerciales**

### *Négociations commerciales*

19. Le lancement du programme de travail de Doha lors de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC tenue en novembre 2001, a entraîné une augmentation des demandes d'assistance technique et de renforcement des capacités de la part des pays en développement, des PMA et des pays en transition. Les demandes d'aide technique ont trait au programme de Doha pour le développement et à d'autres programmes commerciaux régionaux et multilatéraux de plus vaste portée qui ont des incidences sur les stratégies de développement de ces pays. L'aide technique fournie jusqu'à présent et l'augmentation des demandes d'assistance des pays en développement ont mis en évidence deux priorités: 1) il importe de renforcer immédiatement la capacité de négociation des pays concernant les activités prescrites à Doha pour leur permettre de définir plus facilement les positions nationales ou régionales; et 2) compte tenu des besoins à long terme en matière de renforcement des capacités, il importe de recadrer les négociations et de les aligner sur les politiques globales relatives au développement et au commerce.

20. À mesure que les négociations progressent et deviennent plus ciblées et pointues du point de vue technique, le secrétariat reçoit un nombre croissant de demandes de formation et de conseils spécifiques des pays bénéficiaires. Ces demandes émanent aussi bien des missions basées à Genève que des capitales. Dans ce dernier cas, il s'agit généralement de demandes d'appui consultatif, de formation et de renforcement des capacités liées au programme de Doha, en particulier pour assurer l'articulation entre les négociations de l'OMC et les initiatives régionales et bilatérales relatives au commerce. Les demandes qui proviennent de Genève sont de plus en plus liées aux réunions de l'OMC et portent essentiellement sur des questions spécifiques liées à l'accès aux marchés, aux services et à l'agriculture. En outre, on enregistre une augmentation sensible des demandes de formation et de renforcement des capacités concernant les négociations commerciales et le système commercial multilatéral qui émanent d'entités non gouvernementales de pays en développement et de PMA, y compris du milieu universitaire.

### ***Deuxième Réunion des ministres du commerce des PMA (Dhaka)***

21. L'une des principales activités du secrétariat dans le domaine des négociations commerciales a concerné la deuxième Réunion des ministres du commerce des PMA, qui s'est tenue à Dhaka (Bangladesh) du 31 mai au 2 juin de cette année. À la demande du Gouvernement bangladais, la CNUCED a apporté à la réunion un appui fonctionnel et technique. La note d'information établie par le secrétariat de la CNUCED, «Developments on Key Issues in the Doha Work Programme», a été considérée comme une contribution importante, de nature à faciliter les délibérations des ministres et hauts fonctionnaires.

22. La Réunion avait trois grands objectifs: 1) faire le point sur l'avancement du programme de travail de l'après-Doha et évaluer de façon réaliste où en étaient les PMA dans la formulation de leurs préoccupations et de leurs intérêts en matière de développement; 2) harmoniser les positions de négociation et formuler des positions communes, qui aideraient les pays à prendre des décisions collectives à Cancún et par la suite sur les questions qui les intéressent; et 3) donner des orientations politiques aux négociateurs commerciaux des PMA pour les guider dans leurs négociations au jour le jour. Trente-neuf PMA étaient représentés à la Réunion, dont 24 par des ministres. Cette forte représentation témoigne de l'importance que ces pays attribuent à l'agenda de l'OMC dans le domaine du commerce et à son impact sur leur avenir économique.

23. Les ministres ont adopté la Déclaration de Dhaka, qui se compose de deux parties. La première partie est une déclaration politique mettant en relief les préoccupations des PMA, et la deuxième contient 76 propositions de négociation embrassant tous les aspects du Programme de Doha pour le développement qui répondent pour l'essentiel à ces préoccupations. La déclaration politique et les propositions préconisent notamment de concevoir des mécanismes compensatoires pour remédier pleinement à l'érosion des marges de préférence due à la libéralisation dans le cadre du régime de la nation la plus favorisée, de prendre des engagements contraignants pour assurer l'accès aux marchés en franchise et hors contingent de tous les produits des PMA dans des conditions sûres, durables et prévisibles, de résoudre tous les problèmes et préoccupations se rapportant à la mise en œuvre, d'assurer un libre accès pour le mouvement temporaire des personnes physiques et en particulier des prestataires de services non qualifiés et semi-qualifiés, d'accorder aux PMA la flexibilité nécessaire pour contracter des engagements et des obligations compatibles avec leurs besoins individuels en matière de développement, de financement et de commerce, d'accroître considérablement l'assistance technique et financière accordée aux PMA et d'assurer la cohérence, au niveau des politiques, entre les institutions de Bretton Woods et l'OMC.

### ***Programme de diplomatie commerciale***

24. Plusieurs cours de formation en matière de diplomatie commerciale ont été organisés, en 2002 et 2003, à l'intention de fonctionnaires du Burundi, d'Haïti et de Zambie. La CNUCED, avec l'appui du PNUD, a aidé la République démocratique du Congo à réexaminer ses politiques et réglementations commerciales afin de repérer les domaines dans lesquels une révision, une mise à jour ou des modifications sont nécessaires pour répondre aux objectifs nationaux de développement. De même, les PMA engagés dans une procédure d'accession à l'OMC, tels que le Bhoutan, le Cap-Vert, l'Éthiopie et le Viet Nam, ont eu le bénéfice de brefs séminaires de diplomatie commerciale. L'appui apporté aux pays candidats fait aussi la place voulue à leurs préoccupations en matière de développement à long terme et à la nécessité d'améliorer

substantiellement les capacités humaines et institutionnelles de ces pays pour leur permettre de s'intégrer avec profit au système commercial multilatéral.

25. Le secrétariat a beaucoup intensifié ses activités ayant trait à l'accession, notamment par l'exécution de deux projets composites: le projet relatif au fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les accessions à l'OMC pour 2000-2002, qui est financé par le Gouvernement du Royaume-Uni (Department for International Development, ou DFID) et le projet sur le «Renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition en vue de leur intégration effective dans le système commercial multilatéral», qui est financé au moyen des crédits ouverts au chapitre 33, Compte pour le développement, du budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 2002-2003.

26. En outre, la CNUCED a mis en œuvre un projet destiné à venir en aide à un groupe de petits États insulaires en développement, à la lumière des négociations sur l'agriculture actuellement en cours dans le cadre de l'OMC. Financé par le Gouvernement japonais, le projet avait pour objet d'analyser la manière dont leur petite taille et leur insularité influent sur l'aptitude de ces États à tirer parti d'une libéralisation du commerce multilatéral des produits agricoles et de déterminer les choix de politique qui leur permettraient, comme aux autres pays en développement, de mettre à profit la libéralisation en cours dans ce domaine. Cinq études ont été réalisées: une étude diagnostique et quatre études de cas portant sur les îles de l'océan Indien, les îles du Pacifique, les îles Windward et la Barbade. Les résultats de ces études ont été examinés lors d'un forum sur les petits États insulaires en développement et la libéralisation du commerce des produits agricoles qui s'est tenu à Genève le 7 novembre 2002. Les conclusions issues du forum et les résultats des études devraient aider les petits États insulaires en développement à participer efficacement aux négociations de l'OMC. Un appui consultatif a aussi été apporté au Samoa, en collaboration avec le PNUD, pour la création et la mise en service d'un dispositif qui puisse aider les industries nationales susceptibles de jouir d'un avantage concurrentiel à développer leur potentiel d'exportation.

### **3. Programme intégré conjoint CNUCED/OMC/CCI d'assistance technique en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains**

27. La première phase du Programme intégré conjoint CNUCED/OMC/CCI en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP) a pris fin en décembre 2002. Les bénéficiaires ont été le Bénin, le Burkina Faso, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et certains pays africains ne faisant pas partie des PMA (Côte d'Ivoire, Ghana, Kenya et Tunisie). Il ressort de l'évaluation du programme que le JITAP a atteint ses objectifs. Figurent au nombre des succès la conception, la mise en place et l'opérationnalisation:

- De comités interinstitutions qui feront fonction d'organes consultatifs auprès des gouvernements des pays bénéficiaires pour les questions relatives à la politique commerciale et aux négociations de l'OMC;
- De centres de référence concernant le système commercial multilatéral, notamment au siège de l'Union africaine, qui permettront aux fonctionnaires, aux milieux d'affaires et aux milieux universitaires d'avoir accès à des informations authentiques sur ce système;

- De points nationaux d'information;
- De stratégies sectorielles d'exportation pour les secteurs prioritaires.

Une deuxième phase du JITAP a été lancée en janvier 2003 pour quatre ans (jusqu'à 2006) à l'intention de huit nouveaux pays, dont six PMA (Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Sénégal et Zambie) et deux autres pays (Botswana et Cameroun). Cette phase visera à accroître la capacité des pays bénéficiaires dans les domaines suivants: les négociations commerciales, la mise en œuvre des Accords de l'OMC et la formulation des politiques commerciales connexes, la base nationale de connaissances sur le système commercial multilatéral, et la capacité d'approvisionnement des entreprises exportatrices ou prêtes à exporter ainsi que leur connaissance des marchés. Des renseignements supplémentaires sur l'apport de la CNUCED au Cadre intégré seront fournis au Conseil dans un document de séance.

#### **4. Droit et politique de la concurrence et protection des consommateurs**

28. Plusieurs activités importantes ont été exécutées dans ce domaine, aux niveaux national, sous-régional et régional. Au niveau national, une assistance technique a été fournie en 2002 au Burkina Faso, au Lesotho, à Madagascar, à la Mauritanie, à la République centrafricaine, à la République démocratique populaire lao, au Sénégal et à la Zambie. Aux niveaux régional et sous-régional, la CNUCED a organisé dans ce domaine plusieurs conférences, séminaires et ateliers. Ces activités ont contribué au renforcement des capacités et à celui de la coopération bilatérale et multilatérale entre les pays de la région et les organisations internationales compétentes. Les bénéficiaires de ces activités ont été les pays membres du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) et ceux de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), y compris les PMA. De même, dans le cadre du projet TrainForTrade, un séminaire régional sur l'application de la législation de la concurrence a été organisé en mars 2002 à Ouagadougou (Burkina Faso) à l'intention de hauts fonctionnaires et de spécialistes de la concurrence du Bénin, du Burkina Faso et du Mali.

#### **5. Commerce, environnement et développement**

29. Sur le thème du commerce, de l'environnement et du développement, la CNUCED, avec l'appui financier du DFID du Royaume-Uni, a conçu un projet intitulé «Renforcement des capacités d'orientation et de négociation concernant les grandes questions de commerce et d'environnement». Le projet a pour but d'aider certains pays en développement, dont des PMA, à se doter de structures nationales et régionales qui appuieront leur participation au programme de travail de l'après-Doha de l'OMC et les aideront à gérer les grands problèmes concernant le commerce, l'environnement et le développement. Ce projet s'adresse à des pays de trois régions: l'Afrique (Éthiopie, Kenya, Mozambique, Ouganda et République-Unie de Tanzanie), l'Amérique centrale (Costa Rica, Cuba, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama et République dominicaine) et l'Asie du Sud-Est (Bangladesh, Cambodge, Chine, Philippines, Thaïlande et Viet Nam). Une phase de planification s'est achevée en décembre 2002, et les pays participants ont identifié les questions qui les intéressent en priorité. Les trois régions ont attribué un rang de priorité élevé aux questions concernant les prescriptions environnementales et l'accès aux marchés, les ressources génétiques et l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord ADPIC), et les biens et services environnementaux. En outre, le programme de l'Équipe spéciale PNUE-CNUCED sur le

renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement, qui a été étoffé lors du Sommet mondial pour le développement durable, comporte un volet spécial à l'intention des PMA. Son exécution sera axée sur les intérêts des pays bénéficiaires dans des domaines comme l'accès aux marchés, la biodiversité et les débouchés commerciaux offerts aux produits écologiques. L'encadré 3 présente le bilan des enseignements tirés des activités qui ont été entreprises dans le domaine du commerce international et des questions connexes.

### Encadré 3

#### Évaluation et enseignements: commerce international et questions connexes

L'aide fournie aux PMA dans le domaine des négociations commerciales et de la diplomatie commerciale vise à améliorer leur compréhension des négociations engagées à Doha, s'agissant des implications du système commercial multilatéral pour le développement. L'autre préoccupation principale du secrétariat est de déterminer quelle est la meilleure manière d'intégrer les PMA au système commercial multilatéral et à l'économie mondiale. Les activités de renforcement des capacités en relation avec l'accession à l'OMC demeurent d'une importance capitale pour les PMA qui ont entrepris d'adhérer à cette organisation. Outre le renforcement des capacités techniques, institutionnelles et humaines, ces activités aident aussi à préciser les besoins de recherche et de formation de ces pays dans la phase qui suit l'accession.

Dans l'ensemble, l'appui fourni aux PMA dans le domaine des négociations commerciales et de la diplomatie commerciale a eu pour effet de leur donner une connaissance plus claire des négociations et accords commerciaux multilatéraux et régionaux (dans les capitales des pays et à Genève) et les a mis à même de jouer un rôle plus actif dans la formulation des politiques commerciales et dans les négociations commerciales internationales, y compris les négociations d'adhésion à l'OMC. Cela a contribué à accroître le nombre d'experts des questions de commerce international dans les PMA et à développer la capacité institutionnelle de ces pays dans le domaine des négociations commerciales. À la deuxième Réunion des Ministres du commerce des PMA tenue à Dhaka (Bangladesh), on a pu constater que les participants des PMA avaient amélioré de façon significative leur compréhension de questions commerciales complexes, de même que leur aptitude à exposer clairement leurs priorités et leurs préoccupations. C'est là un résultat important, qui signifie que les PMA seront en mesure non seulement de s'approprier et d'orienter le processus de négociation, mais aussi de former un bloc de négociation distinct à l'OMC. Dans leurs déclarations officielles, beaucoup de participants ont attribué cette meilleure compréhension des questions commerciales qu'avaient acquise les PMA et cette capacité d'explicitier leurs intérêts et leurs préoccupations en matière de développement à l'effort de renforcement des capacités fait par le secrétariat de la CNUCED.

L'évaluation du programme JITAP a fait ressortir que les objectifs du programme avaient été pleinement atteints pour les pays de la première phase. Outre les réalisations mentionnées dans le rapport, le JITAP a permis d'élaborer et de diffuser des matériels de formation essentiels concernant le système commercial multilatéral et de former plusieurs formateurs. Le lancement de la deuxième phase et l'extension du programme à huit nouveaux pays de la région, dont six PMA, est un pas important dans la bonne direction. En outre, des activités de formation et de renforcement des capacités menées aux niveaux national, sous-régional et régional dans les domaines touchant la politique de la concurrence et la protection des consommateurs ainsi que l'environnement, le commerce et le développement ont contribué au renforcement des

institutions et à la mise en valeur des ressources humaines dans les PMA. Ces activités ont aussi eu un effet de sensibilisation grâce à la diffusion d'informations qui aideront les PMA à mettre au point et appliquer leur politique dans ces domaines.

### **C. Infrastructure des services pour le développement et l'efficacité commerciale**

30. En ce qui concerne l'infrastructure des services pour le développement et l'efficacité commerciale, les activités du secrétariat ont surtout été axées sur la modernisation des douanes, la facilitation du commerce et l'amélioration des transports, la création de pôles commerciaux, le commerce électronique et la mise en valeur des ressources humaines.

#### **1. Modernisation des douanes**

31. Beaucoup de PMA tirent profit depuis plusieurs années de la mise en place du système douanier automatisé SYDONIA. La plupart des activités récentes de la CNUCED dans le domaine de la modernisation des douanes ont trait à l'exécution, dans plusieurs PMA, de projets relatifs au passage à la version SYDONIA++. En 2002, de nouveaux projets concernant le système SYDONIA ont été signés et ont démarré au Bénin, au Burkina Faso, au Cap-Vert, au Mali, en Mauritanie, au Niger, en Ouganda, au Togo et en Zambie. La plupart de ces projets sont financés directement par les gouvernements des PMA sur le budget national. Font exception le projet du Cap-Vert (financé par le Gouvernement luxembourgeois) et celui du Niger (financé par la Banque mondiale).

#### **2. Facilitation du commerce et amélioration des transports**

32. En avril de cette année, le secrétariat a mis au point un nouveau projet d'assistance technique, qui sera financé par le Gouvernement norvégien, pour aider les PMA à évaluer leurs propres besoins et priorités dans les domaines des transports et de la facilitation du commerce. Ce projet devrait aider les PMA à identifier les obstacles au commerce et aux transports et à définir des actions et des stratégies destinées à les surmonter, ce qui aura pour effet d'améliorer leur capacité technique et institutionnelle à gérer les problèmes de facilitation du commerce et des transports.

33. Pour contribuer à la facilitation du commerce et à l'amélioration des transports, la CNUCED continue à venir en aide aux PMA par la mise à disposition et l'installation du Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM), qui permet de localiser les marchandises et les matériels de transport quel que soit le mode de transport et fournit des statistiques et autres informations fiables et à jour. Une évaluation indépendante du SIAM réalisée en juin 2002 a porté sur l'application du système par cinq compagnies ferroviaires en Afrique de l'Est - Kenya, République-Unie de Tanzanie (deux compagnies), Ouganda et Zambie. L'évaluation effectuée met en lumière plusieurs succès majeurs (voir encadré 4 ci-dessous). De plus, le Gouvernement thaïlandais et la CNUCED ont signé en mai 2002 un mémorandum d'accord instituant une coopération pour la mise en application du Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM) au niveau national puis au niveau sous-régional. Grâce à cet accord, le Cambodge, le Myanmar et la République démocratique populaire lao pourraient bénéficier dans un proche avenir de ce système.

### **3. Programme relatif aux pôles commerciaux**

34. Lorsque la CNUCED, en novembre 2002, a transféré le Programme relatif aux pôles commerciaux à la Fédération mondiale des pôles commerciaux, organisation internationale non gouvernementale représentant les bénéficiaires du Programme, des États membres ont souligné qu'il était nécessaire que la CNUCED continue de fournir un appui au secrétariat de la Fédération et aux activités de renforcement des capacités concernant les pôles commerciaux.

35. L'assistance fournie aux PMA dans le cadre du Programme relatif aux pôles commerciaux vise au renforcement des pôles commerciaux au niveau des politiques, à la formation de partenariats entre le secteur public et le secteur privé pour la création de tels pôles et à la sensibilisation des milieux d'affaires à leurs activités. En octobre 2002, le pôle commercial de Ouagadougou (au Burkina Faso) a bénéficié d'une telle assistance, notamment pour la création d'un second pôle commercial à Bobo-Dioulasso. On a également entrepris de créer un pôle commercial à Maputo (Mozambique) dans le cadre d'un projet de coopération technique financé par la Banque mondiale.

36. En ce qui concerne les pôles commerciaux, la CNUCED a aussi intensifié son appui aux PMA d'Asie. Ainsi, une mission d'enquête a été envoyée au Bhoutan en septembre 2002 dans le cadre du projet visant à réduire la fracture numérique dont souffrent les PME dans les domaines du commerce international et du commerce électronique, financé par le Gouvernement japonais par l'intermédiaire du Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU. Le but de cette mission était d'étudier la possibilité de créer un pôle commercial dans le pays. De plus, la CNUCED a mis au point un projet concernant le Bhoutan et le Cambodge auquel s'est intéressé le Gouvernement japonais, qui a accepté de financer le renforcement des capacités institutionnelles d'appui au commerce dans ces deux pays.

### **4. Mise en valeur des ressources humaines**

37. Le programme TrainForTrade de la CNUCED a pour but de renforcer les capacités de formation des pays bénéficiaires dans les domaines du commerce international, de l'investissement et de la gestion portuaire. Au niveau sous-régional, plusieurs ateliers de formation ont été organisés à Bamako (Mali), Cotonou (Bénin) et Ouagadougou (Burkina Faso) au titre d'un projet de renforcement des capacités de formation de ces trois pays dans le domaine du commerce international. Financé par le Gouvernement français, le projet portait sur des thèmes clefs tels que la mise en application d'un droit et d'une politique de la concurrence, le transport multimodal et le commerce et l'environnement. Au début de 2003, à la demande du donateur, le projet a été évalué du point de vue de sa pertinence, de sa cohérence, de son efficacité, de son impact et de sa durabilité. La stratégie a été jugée adaptée aux besoins des bénéficiaires et les résultats ont été estimés satisfaisants d'un point de vue tant qualitatif que quantitatif. L'extension des activités du projet à des groupements économiques sous-régionaux africains comme la CEDEAO, l'UEMOA et la CEMAS (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) a été recommandée par les évaluateurs en tant que moyen de favoriser l'intégration régionale.

38. En ce qui concerne les activités de téléenseignement, plusieurs cours ont été organisés par ce moyen au titre d'un nouveau projet, financé par la Belgique, de «renforcement des capacités d'enseignement à distance concernant certaines questions économiques». En mars dernier,

un séminaire régional de validation d'enseignement à distance a été organisé à Pretoria (Afrique du Sud) pour valider le matériel pédagogique de formation à distance concernant «la portée et la définition des accords internationaux d'investissement» à l'intention des pays africains anglophones. Les participants venaient d'Éthiopie, de Gambie, du Lesotho, du Mozambique, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie, du Soudan et de Zambie. Les activités de formation ont aussi été étendues aux pays d'Asie, et un nouveau projet relatif à la «mise en œuvre des capacités de formation au Laos et au Cambodge», financé par le Gouvernement français, a été lancé. La stratégie du projet couvre des formations dispensées au moyen des techniques pédagogiques de l'enseignement traditionnel comme de l'enseignement à distance, des séminaires de formation de formateurs et la mise en réseau des établissements d'enseignement des pays visés par le projet.

## **5. Commerce électronique**

39. Pour faire suite à l'initiative de la CNUCED sur le tourisme électronique lancée lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, et en réponse à une demande du Gouvernement mauritanien, un projet concernant le tourisme électronique a été élaboré en 2002 pour être soumis aux donateurs. En octobre 2002, une mission de la CNUCED a été envoyée au Bangladesh pour fournir des orientations de politique générale concernant l'utilisation et l'installation de logiciels en libre accès et gratuits. En novembre 2002, la CNUCED, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de l'ONU, a organisé une conférence régionale sur les stratégies électroniques et le développement, à laquelle ont participé l'Afghanistan, le Bangladesh, le Cambodge, les Maldives, le Myanmar, le Népal, la République démocratique populaire lao et le Samoa. En avril 2003, le Service du commerce électronique du secrétariat de la CNUCED, en collaboration avec le programme TrainForTrade, a envoyé au Cambodge une mission chargée d'organiser et de valider un cours sur les aspects juridiques du commerce électronique.

## **D. Dettes et gestion de la dette**

40. En 2002, et pendant le premier trimestre de 2003, 14 pays, dont neuf PMA, ont conclu de nouveaux accords de rééchelonnement ou de restructuration de leurs dettes envers des créanciers du Club de Paris. Le Burkina Faso, la Mauritanie et la République-Unie de Tanzanie (en 2002) et le Mali (en 2003), ayant atteint leur point d'achèvement selon l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), ont obtenu des réductions de l'encours de leur dette, ramenant celle-ci aux objectifs convenus de viabilité de l'endettement. Quatre autres PMA de la catégorie des PPTE (l'Éthiopie, le Rwanda, la Sierra Leone et la Zambie), qui avaient atteint leur point de décision au titre de l'Initiative PPTE, ont obtenu un rééchelonnement aux conditions de Cologne (c'est-à-dire 90 % de réduction du service de la dette en valeur actuelle). La République démocratique du Congo a obtenu un allègement aux conditions de Naples, comportant une réduction de 67 % du service de la dette en valeur actuelle, en attendant que le point de décision aux termes de l'Initiative PPTE soit atteint. La CNUCED s'efforce d'aider les pays débiteurs à obtenir un allègement optimal de leur dette dans le contexte de l'assistance globale au renforcement des capacités de gestion de la dette. Le programme relatif au système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) a encore contribué à renforcer les moyens des PMA en matière de gestion de la dette. À fin 2002, 19 de ces pays utilisaient le système informatisé de gestion de la dette du programme et bénéficiaient de ses activités de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion de la dette. Ces pays étaient l'Angola, le Bangladesh, le Burkina Faso,

le Burundi, Djibouti, la Guinée-Bissau, Haïti, Madagascar, la Mauritanie, l'Ouganda, la République centrafricaine, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal, le Soudan, le Tchad, le Togo, le Yémen et la Zambie.

#### **Encadré 4**

##### **Évaluation et enseignements:**

##### **Facilitation du commerce, mise en valeur des ressources humaines et gestion de la dette**

Divers pays ont bénéficié des activités de coopération technique et de renforcement des capacités dans des domaines comme la modernisation des douanes, la facilitation du commerce et l'amélioration des transports, la mise en valeur des ressources humaines, le programme des pôles commerciaux et la gestion de la dette. En juin 2002, une évaluation indépendante de la mise en œuvre du programme SIAM (dont il est question plus en détail au paragraphe 33 ci-dessus), a montré que le programme était une réussite. Au nombre des principaux succès, l'évaluation signalait une économie totale d'environ 6,4 millions de dollars des États-Unis par an, sur les frais de location de wagons, tandis que les recettes additionnelles à attendre de l'accroissement de la capacité de charge se montaient au total à 20 millions de dollars des États-Unis par an pour les cinq compagnies ferroviaires de la région. De même, un projet sous-régional dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines a fait l'objet d'une évaluation au début de 2003 à la demande du donateur, le Gouvernement français. Le projet de «renforcement des capacités de formation du Bénin, du Burkina Faso et du Mali dans le domaine du commerce international» a été évalué du point de vue de sa pertinence, de sa cohérence, de son efficacité, de son impact et de sa durabilité. Sur une échelle de 1 à 4, la note 1 (la note maximum) a été attribuée au projet pour la pertinence et la cohérence, et la note 2 (bien) pour l'efficacité et l'efficience, et pour l'impact et la durabilité. Aucun des paramètres retenus pour l'évaluation n'a été noté 3 ou 4 (ce qui aurait signalé des problèmes dans le premier cas et de graves insuffisances du projet dans le second).

En 2002, plusieurs projets nouveaux ont été signés et ont démarré dans beaucoup de PMA. La plupart de ces projets sont financés par les gouvernements des PMA eux-mêmes sur le budget national. (Un projet au Cap-Vert est financé par le Gouvernement luxembourgeois, et un autre au Niger par la Banque mondiale.) Dans le domaine de la gestion de la dette, plusieurs PMA ont bénéficié d'une aide de la CNUCED, notamment pour la préparation de leurs négociations au Club de Paris. En 2002 et 2003, 14 pays ont conclu de nouveaux accords de rééchelonnement ou de restructuration de leurs dettes envers des créanciers du Club de Paris. Neuf de ces pays étaient des PMA. De plus, le programme SYGADE a continué à renforcer les capacités de gestion de la dette des PMA. La plupart des pays couverts par le programme utilisent son système informatisé de gestion de la dette et bénéficient des activités de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion de la dette.

### **E. Conférence ministérielle internationale sur les pays en développement sans littoral et de transit**

41. En prévision de la Conférence ministérielle internationale de pays en développement sans littoral et de transit, de pays donateurs et d'organismes internationaux de financement et de financement sur la coopération en matière de transport et de transit, qui s'est tenue au Kazakhstan en août de cette année, la CNUCED a organisé une réunion sous-régionale à Vientiane (République démocratique populaire lao) les 15 et 16 janvier. Il s'agissait de la deuxième Réunion du groupe consultatif spécial sur le système de transport en transit de la République démocratique populaire lao, qui faisait en même temps partie du processus préparatoire de la Conférence ministérielle. Le secrétariat a également établi, au titre de sa contribution à la Conférence, six documents techniques passant en revue les programmes de transport en transit existant actuellement aux niveaux national, sous-régional et régional. Ces documents de base analysent les problèmes relatifs à la mise en œuvre des divers programmes, notamment du Cadre mondial de coopération en matière de transport en transit, et signalent les domaines appelant une action prioritaire de la part de la communauté internationale et des pays intéressés. Le Secrétaire général de la CNUCED a soumis au Comité préparatoire, à sa première session, un rapport intitulé «Challenges and Opportunities for Improving the Transit Systems and Economic Development of Landlocked and Transit Developing Countries» (amélioration des systèmes de transit et développement économique des pays en développement sans littoral et de transit: défis et opportunités). Ce rapport, qui a été l'un des documents de fond sur lesquels le Comité préparatoire s'est appuyé dans ses délibérations, proposait de s'attaquer aux problèmes de transit des pays en développement sans littoral, selon une approche comportant trois volets: la mise en place de réseaux nationaux de transport adéquats et de systèmes de transit efficaces, l'intégration régionale afin d'encourager l'investissement étranger direct à l'échelle sous-régionale et, de la part des pays en développement sans littoral en particulier, un effort pour attirer l'investissement étranger direct en faveur d'industries et d'activités non sensibles au facteur distance.

### **III. CONCLUSIONS ET ENSEIGNEMENTS**

42. La CNUCED a fourni aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement un appui conforme aux missions et aux compétences que lui ont assignées, en particulier, le Plan d'action de Bangkok, le Programme d'action en faveur des PMA pour la présente décennie, le Plan d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement et diverses résolutions de l'Assemblée générale. Toutes les activités de coopération technique entreprises par le secrétariat dans ces pays répondaient à une demande, les pays bénéficiaires jouant un rôle important non seulement pour ce qui est d'initier des projets et programmes spécifiques de coopération technique mais aussi pour ce qui est de leur conception. Dans l'ensemble, les activités du secrétariat montrent que la CNUCED s'investit intensément, dans les domaines relevant de son mandat et de sa compétence, pour soutenir les efforts que font les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement afin d'améliorer leurs capacités institutionnelles et techniques et la mise en valeur de leurs ressources humaines.

43. Il est encore trop tôt pour fournir succinctement des informations objectives sur l'impact de fond des activités citées dans le présent rapport, bien qu'on puisse conclure sans crainte de se tromper que ces activités sont de nature à concourir au renforcement des capacités institutionnelles et techniques des pays concernés ainsi qu'à leurs efforts de mise en valeur des ressources humaines. Par conséquent, comme on l'a indiqué dès le début, il ne faut voir dans le présent rapport intérimaire qu'une contribution aux examens qui doivent obligatoirement être faits des progrès réalisés dans l'exécution des diverses actions et divers engagements convenus au niveau mondial. Le succès de nombre des projets et programmes signalés dans le rapport dépend de la conjonction de plusieurs facteurs. Il suppose notamment:

- Que les pays bénéficiaires portent un intérêt croissant et soient associés toujours davantage à l'initiation, à la conception et à l'exécution des projets et programmes mis en œuvre par le secrétariat;
- Que les pays donateurs, particulièrement l'Allemagne, la Belgique, la Finlande, la France, l'Italie, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse, versent des contributions financières généreuses aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour la coopération technique, le défi à relever étant désormais pour le secrétariat de faire face d'une part aux demandes croissantes des pays bénéficiaires, et de l'autre à la nécessité urgente de reconstituer régulièrement le Fonds d'affectation spéciale pour les PMA;
- Que le secrétariat s'efforce avec plus de détermination d'intégrer le résultat de ses travaux d'analyse et de recherche aux activités de coopération technique et de renforcement des capacités.

44. Plusieurs enseignements importants peuvent être tirés de l'exécution des diverses activités du secrétariat. Ces enseignements sont notamment les suivants:

- Il existe de la part des pays en développement, et particulièrement des PMA, une demande croissante de coopération technique de la CNUCED et d'aide, de la part de cet organisme, au renforcement des capacités;
- Beaucoup de projets, en particulier qui s'étendent sur de longues durées, ont suscité la création d'organes nationaux de contrepartie compétents et motivés qui sont disposés à s'investir dans la mise en œuvre à long terme;
- D'une manière générale, les contraintes financières existant aux niveaux national et international continuent à compromettre la viabilité et l'impact à long terme des programmes de coopération technique. Dans certains cas, et notamment dans la plupart des PMA, le niveau des rémunérations de la fonction publique ne permet pas aux personnels de contrepartie de vivre uniquement de leur emploi normal. Cela complique la mise en œuvre de plusieurs projets qui ne comportent pas de financement à court terme pour la rémunération de ces personnels. Cela fait aussi qu'il est très difficile de maintenir la viabilité des projets au-delà de leur période de mise en œuvre;

- Les gens sont disposés à acquérir de nouvelles compétences et en ont le vif désir, et les projets futurs devraient leur en offrir la possibilité sur une durée plus longue. Cela signifie qu'il faut pouvoir, d'une part, compter sur une source de financement prévisible pour les activités de coopération technique et de renforcement des capacités dans les PMA et, d'autre part, mettre en place des programmes pluriannuels dans des domaines déterminés, de manière à assurer la continuité et la durabilité de la mise en valeur des ressources humaines et du renforcement des institutions dans ces pays;
- Lorsqu'il existe une concertation et une coopération étroite entre les institutions de contrepartie des pays bénéficiaires, les donateurs fournissant un appui financier, et les organismes d'exécution, la mise en œuvre des projets et des programmes ne subit pas de retards et les résultats sont plus efficaces.

-----